

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 18 juin 2008 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Bergeron, Gilles
Blais, Maurice
Campagna, Marc
Caron, Nathalie
Foisy, Jean-François
Lachapelle, Thérèse

Langevin, Nicole
Legault, Carol
Martineau, Mario
Ouellet, Yvan
Parkinson, Merle
Rheault, Sylvie

Étaient absents:

Gagné, Doris

Sabourin, Nicole

Personnes ressources:

Berlinguet, Jean-Claude
Boisvert, Michel
Coutu, Michel
Dugal, Yves-Paul

Gagnon, Suzie
Piché, Claude
Thompson-Trudeau, Joyce

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

Monsieur Blais souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: monsieur Gilles Bergeron, madame Nathalie Caron, monsieur Marc Campagna et madame Sylvie Rheault et les félicite pour leur nomination à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence.

CONSIDÉRANT les nominations faites par le ministre, monsieur Philippe Couillard;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Ducharme, représentant des comités des usagers des établissements, ne souhaitait pas renouveler son mandat au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE REMERCIER monsieur Marcel Ducharme pour sa grande contribution et son grand intérêt dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière au cours des dernières années.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2008-05-21 et de la séance spéciale du 2008-05-28
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 Information générale
 - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée

6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 6.1 Commission multidisciplinaire régionale
 - 6.2 Comité de vérification
 - 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 6.4 Commission infirmière régionale
7. Nomination des officiers du conseil d'administration
8. Nomination des membres du comité de vérification
9. Nomination des membres du comité-conseil de l'éthique et de déontologie
10. Rapport d'étape 2008-03-31 du plan d'action de l'Agence à l'égard de l'intégration des personnes handicapées
11. Approbation du rapport financier annuel de l'Agence (AS-475) exercice 2007-2008 et du rapport financier annuel consolidé - fonds de santé au travail - exercice financier terminé le 5 janvier 2008.
12. Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration – septembre 2008 à juin 2009
13. Bilan de suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité 2007-2008
14. Adoption des règles de fonctionnement du Forum de la population
15. Documents déposés
16. Recommandation au processus de retraite progressive du directeur de santé publique et d'évaluation
17. Création d'un poste temporaire de directeur adjoint à la Direction de santé publique et d'évaluation et nomination
18. Divers
19. Levée de la séance
20. Date de la prochaine rencontre

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-19

3. ADOPTION ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

De la séance régulière du 2008-05-21

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 2008 tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-20

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

De la séance spéciale du 2008-05-28

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Merle Parkinson et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE MODIFIER le procès-verbal comme suit:sous la présidence de *madame Céline Beaulieu*.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du 28 mai 2008 tel que modifié.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-21

Suivis du procès-verbal

Monsieur Gilles Ruel entrera en fonction le 30 juin prochain.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Le président-directeur général informe les membres que le budget de développement 2008-2009 fera l'objet d'annonces ministérielles dans les prochains jours.

Quant à l'annonce faite par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, concernant 80 millions de dollars qui seront investis pour faire face au défi de la main-d'œuvre en soins infirmiers, les informations plus détaillées seront transmises aux régions dans les prochains jours.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Aucune intervention.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Aucune intervention.

6. SUVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.4 Commission multidisciplinaire régionale

Lors de la rencontre commune d'information avec la Commission infirmière régionale du 28 mai dernier, différents dossiers stratégiques ont été présentés et les membres ont convenu de prioriser le dossier de la planification main-d'œuvre.

6.1 Comité de vérification

Lors de la rencontre du 13 juin 2008, il y a eu une présentation des résultats de la reddition de comptes sur l'entente de gestion 2007-2008.

De plus, le représentant du VGQ a présenté les travaux de vérification effectués pour l'exercice financier 2007-2008 et rien de particulier n'a été signalé. L'Agence s'est conformée en tout point aux lois et règlements en vigueur. Le VGQ a émis un avis sans réserve sur les deux rapports financiers annuels (Agence et Fonds de santé au travail).

Les membres ont également pris connaissance des rapports produits par l'Agence sur: les engagements autorisés par le président-directeur général au cours des périodes 12 et 13 de l'exercice 2007-2008 pour les fonds affectés et les crédits régionaux; les autorisations d'emprunt autorisées à l'Agence et aux établissements du réseau au 31 mars 2008.

Les informations sur le budget de fonctionnement confirmé par le MSSS ont été fournies au comité. Il n'y a pas de changements significatifs par rapport au budget adopté par le conseil d'administration en mai dernier.

Madame Thérèse Lachapelle et monsieur Carol Legault tiennent à féliciter et remercier la permanence pour l'excellent travail accompli dans ce dossier, et ce, même si les délais exigés par le ministère de la Santé et des Services sociaux ont été réduits d'un mois cette année.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité a pris connaissance de l'état de la situation, au niveau des plaintes adressées à l'Agence et du suivi des recommandations émises par le commissaire régional. Le commissaire rapporte 13 nouvelles plaintes et 8 nouvelles interventions depuis le 1^{er} avril 2008; par ailleurs, 17 plaintes et 5 interventions ont été conclues depuis cette même période.

De plus, les membres ont échangé sur :

- l'état d'avancement du programme de certification des résidences privées pour personnes âgées;
- le dossier des patients orphelins;
- l'arrimage du Forum de la population avec le comité de vigilance;
- la nouvelle circulaire du MSSS concernant les rapports de gestion et le rapport d'examen des plaintes de l'ensemble des établissements et des agences (le volet qualité sera de plus en plus présent dans la reddition de compte que les établissements doivent faire à l'agence ainsi que dans celle de l'agence vers le MSSS);
- le rapport du commissaire à la santé et au bien-être, M. Robert Salois, qui mesure la performance du réseau de la santé et des services sociaux.

Madame Nicole Langevin tient à remercier monsieur Michel Coutu et ses collaborateurs pour l'excellent travail accompli dans ce dossier.

6.4 Commission infirmière régionale

Lors de la rencontre commune d'information avec la Commission multidisciplinaire régionale du 28 mai dernier, différents dossiers stratégiques ont été présentés et les membres ont convenu de prioriser le dossier de la planification main-d'œuvre.

De plus, lors de la prochaine rencontre prévue le 26 juin 2008, le comité établira d'autres priorités pour la prochaine année.

7. NOMINATION DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 402 de la Loi qui prévoit l'élection d'un président et d'un vice-président;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE NOMMER monsieur Claude Piché président d'élection et d'appliquer la procédure telle que décrite dans le Règlement de régie interne du conseil d'administration.

Poste de président du conseil d'administration

La période de mise en candidature est ouverte.

Monsieur Ouellet propose la candidature de monsieur Maurice Blais.

Aucune autre proposition n'est faite, monsieur Maurice Blais accepte sa mise en candidature.

Monsieur Maurice Blais **EST ÉLU** au poste de président du conseil d'administration.

Poste de vice-président du conseil d'administration

La période de mise en candidature est ouverte.

Madame Thérèse Lachapelle propose la candidature de madame Céline Beaulieu.

Aucune autre proposition n'est faite, madame Céline Beaulieu accepte sa mise en candidature.

Madame Céline Beaulieu **EST ÉLUE** au poste de vice-présidente du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-22

8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité de vérification composé de quatre membres du conseil d'administration nommés par ce dernier à l'exclusion des membres professionnels de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que le mandat de tous les membres du comité de vérification est échu depuis le 8 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE NOMMER monsieur Claude Piché président d'élection et d'appliquer la procédure telle que décrite dans le Règlement de régie interne du conseil d'administration.

La période de mise en candidature est ouverte.

Monsieur Maurice Blais propose la candidature des membres sortants: madame Thérèse Lachapelle, monsieur Carol Legault, monsieur Yvan Ouellet, madame Merle Parkinson.

Madame Thérèse Lachapelle accepte sa mise en candidature.

Monsieur Carol Legault accepte sa mise en candidature.

Monsieur Yvan Ouellet accepte sa mise en candidature.

Madame Merle Parkinson accepte sa mise en candidature.

Les personnes suivantes sont élues à titre de membres du comité de vérification:

- madame Thérèse Lachapelle
- monsieur Carol Legault
- monsieur Yvan Ouellet
- madame Merle Parkinson

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-23

9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL DE L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT le code d'éthique et de déontologie concernant les membres du conseil d'administration, le président-directeur général et le directeur de santé publique de l'Agence actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique et de déontologie prévoit la création d'un comité conseil sur l'éthique et la déontologie formé de trois personnes et d'un substitut;

CONSIDÉRANT que le vice-président du conseil d'administration est nommé d'office sur le comité conseil sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT que le mandat de tous les membres du comité sur l'éthique et la déontologie est échu depuis le 8 mai 2008.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE NOMMER monsieur Claude Piché président d'élection et d'appliquer la procédure telle que décrite dans le Règlement de régie interne du conseil d'administration.

La période de mise en candidature est ouverte.

Monsieur Maurice Blais propose la candidature des membres sortants: madame Nicole Langevin, monsieur Yvan Ouellet et madame Nicole Sabourin à titre de substitut.

Les membres présents acceptent leur mise en candidature.

Sous réserve de l'acceptation de Madame Nicole Sabourin, les personnes suivantes sont élues à titre de membres du comité-conseil de l'éthique et de déontologie:

- madame Nicole Langevin
- monsieur Yvan Ouellet.
- madame Nicole Sabourin, membre substitut

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-24

10. RAPPORT D'ÉTAPE 2008-03-31 DU PLAN D'ACTION DE L'AGENCE À L'ÉGARD DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT l'obligation faite à l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, à titre d'organisme public, de produire un plan annuel d'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT l'inventaire des obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les priorités retenues lors du plan d'action 2006;

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un coordonnateur des services aux personnes handicapées pour l'Agence;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du plan d'action 2006 et des travaux de la relocalisation de l'Agence.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE RECONDUIRE pour l'année 2008 le plan d'action 2006 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière à l'égard de l'intégration des personnes handicapées à l'exception des mesures déjà réalisées;

DE S'ASSURER compte tenu du contexte de la relocalisation de l'Agence du maintien des actions versées;

DE MAINTENIR le directeur des ressources humaines à titre de coordonnateur des services aux personnes handicapées pour l'Agence.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-25

11. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE L'AGENCE (AS-475) EXERCICE 2007-2008 ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ - FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL - EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 5 JANVIER 2008

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification des rapports financiers annuels de l'Agence pour l'exercice 2007-2008 (AS-475 et Fonds de santé au travail) présentés à la rencontre du 13 juin 2008;

CONSIDÉRANT l'avis sans réserve du Vérificateur général du Québec sur les rapports financiers annuels de l'Agence pour l'exercice 2007-2008 (AS-475 et Fonds de santé au travail);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification recommandent l'approbation des documents présentés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'APPROUVER le rapport financier annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (AS-475) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et présentant les résultats suivants, à savoir:

- Activités principales – surplus 52 436 \$
- Activités accessoires – surplus 19 561 \$

D'APPROUVER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail, activités courantes, de l'exercice terminé le 5 janvier 2008 pour la région de Lanaudière et présentant les résultats suivants, à savoir:

- Équipe régionale – surplus 2 267 \$
- Équipe locale – surplus 53 580 \$

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-26

12. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEPTEMBRE 2008 À JUIN 2009

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux:

- mardi 16 septembre 2008
- mardi 28 octobre 2008
- mardi 9 décembre 2008
- mardi 10 février 2009
- mardi 31 mars 2009
- mardi 26 mai 2009
- mercredi 17 juin 2009

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-27

13. BILAN DE SUIVI DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2007-2008

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'offre de service et à l'entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT les travaux menés avec le réseau quant à la production de données fiables;

CONSIDÉRANT que ce bilan de suivi de gestion doit être adopté par le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le bilan de suivi de gestion de l'entente de gestion et d'imputabilité à la fin de la treizième période financière 2007-2008;

DE TRANSMETTRE ce bilan au ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE L'INTÉGRER ultérieurement au rapport annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

DE REMERCIER ET FÉLICITER la permanence pour l'excellent travail accompli dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-28

14. ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU FORUM DE LA POPULATION

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi sur les services de la santé et des services sociaux concernant la mise en place d'un Forum de la population dans chaque région socio-sanitaire du Québec;

CONSIDÉRANT que la loi stipule que le Forum de la population établit ses propres règles de fonctionnement et les soumet au conseil d'administration de l'Agence pour approbation;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet des règles de fonctionnement par les membres du Forum de la population de Lanaudière, au cours d'une séance tenue le 9 juin 2008.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE MODIFIER le projet de règles de fonctionnement du Forum de la population de Lanaudière tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-29

15. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

- Coupures de presse
- Rapport AS-446
- Représentation féminine dans les lieux décisionnels et consultatifs

16. RECOMMANDATION AU PROCESSUS DE RETRAITE PROGRESSIVE DU DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT le processus de retraite progressive du directeur de santé publique et d'évaluation, docteur Laurent Marcoux, à compter du 5 août 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun du docteur Laurent Marcoux et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de conserver ses fonctions et ses responsabilités durant cette période de douze (12) mois, tout en préparant une éventuelle relève;

CONSIDÉRANT l'approbation des diverses instances consultées au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT la confirmation d'admissibilité reçue de la part de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ACCEPTER le processus de retraite progressive du directeur de santé publique et d'évaluation, docteur Laurent Marcoux, à raison de deux (2) jours de travail par semaine à compter du 5 août 2008;

DE TENIR COMPTE de la volonté du docteur Laurent Marcoux de dispenser des services médicaux en dehors des périodes pour lesquelles ses services sont retenus au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

D'ACHEMINER auprès des instances de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), les décisions et autorisations en regard de cette retraite progressive du docteur Laurent Marcoux;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Direction du personnel d'encadrement et à la Direction générale du personnel réseau et ministériel.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-30

17. CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE DIRECTEUR ADJOINT À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ÉVALUATION ET NOMINATION

CONSIDÉRANT le processus de retraite progressive du directeur de santé publique et d'évaluation, docteur Laurent Marcoux, à compter du 5 août 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les avantages évidents de préparer la relève dans ce poste stratégique et de hautes responsabilités, lequel demande nécessairement la nomination d'un médecin;

CONSIDÉRANT le support essentiel qui devra être apporté au directeur de santé publique et d'évaluation, lequel travaillera, pour la prochaine année, à raison de deux (2) jours par semaine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE CRÉER un poste d'encadrement supérieur temporaire d'une année, statut temps partiel, à trois (3) jours par semaine à titre de directeur adjoint à la Direction de santé publique et d'évaluation;

DE PROCÉDER à la recommandation du président-directeur général, monsieur Jean-François Foisy et du directeur de santé publique et d'évaluation, docteur Laurent Marcoux, à la nomination du docteur Jean-Pierre Trépanier à titre de directeur adjoint à la Direction de santé publique et d'évaluation, et ce, pour une période déterminée d'une année qui débutera le 10 août 2008;

DE PROCÉDER selon les règlements régissant les cadres médecins à la classification de ce nouveau poste temporaire et à l'intégration salariale de son titulaire, et ce, sous réserve de l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-31

Monsieur Michel Boisvert, qui prendra sa retraite au cours des prochaines semaines, a tenu à remercier ses collègues et les membres du conseil d'administration pour leur excellente collaboration tout au long de son séjour à l'Agence.

18. DIVERS

Aucun sujet.

19. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

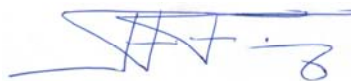
La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 16 septembre 2008.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire